

Techniques de vente-conseil des Plantes

Partie 1 : du 12 au 14 Janvier – Chevagny sur Guye (71)

Partie 2 : du 9 au 11 février – Chevagny sur Guye (71)

CURSUS DE 6 JOURS REPARTI EN 2 TEMPS DE 3 JOURS

Intervenant : Thierry FOLLIARD, naturopathe et phyto-aromatologue

Horaires : 9h-13h et 14h-18h

Objectifs : Savoir faire du conseil et des compositions à base de plantes dans le respect du cadre légal. Faire la différence entre une situation d'entretien de l'organisme qui concerne le bien-être et un état pathologique. Connaître les différentes formes de phytothérapie : huiles essentielles, hydrolats, gemmo, teintures-mère, tisanes, etc.

Systèmes physiologiques abordés :

- foie, estomac et pancréas
- cœur et système vasculaire
- intestin grêle et gros intestin
- poumon et système respiratoire

Pré-requis indispensable :

Avoir pris connaissance du document d'anatomie-physiologie qui sera mis à disposition par le formateur au moment de votre inscription Et préparer vos questions éventuelles pour le temps de formation.

Cette formation est ouverte à toutes et tous – 15 participant-e-s :

- Adhésion «Sympathisant soutien» demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent SIMPLES (20 €)
- 12 places disponibles pour les personnes éligibles à VIVEA (participation prise en charge par le fond de formation)
- 3 places disponibles pour les personnes non éligibles VIVEA. Participation : producteurs SIMPLES : 210 € pour les 6 jours - sympathisants SIMPLES : 450 € pour les 6 jours

Mesures de précaution particulière - COVID19

Les mesures de précautions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19 seront respectées sur le lieu de la formation ;

- Un dispositif sera mis en place pour se laver les mains régulièrement
- Merci vous munir d'un masque.

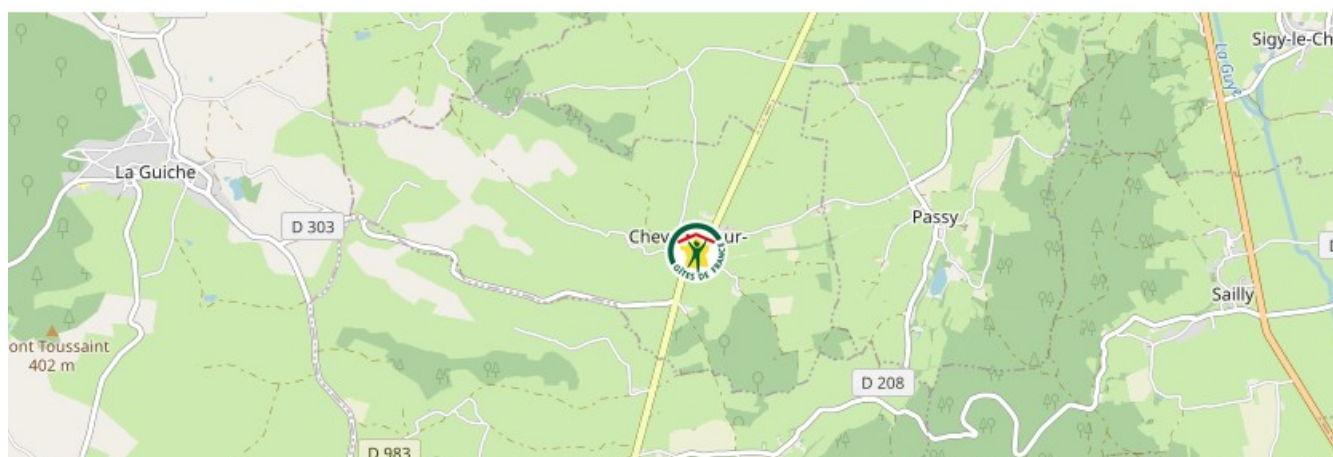
Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 210 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- le paiement éventuel d'une adhésion «Sympathisant soutien» (20 €)
- Un chèque pour le paiement des l'hébergement si besoin

Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 1269€ pour les 6 jours
Merci de bien vérifier que vous êtes **à jour de vos cotisations MSA** pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

Lieu de la formation - Plan d'accès

Gîte de groupe, rue du Gîte, 71 220 Chevagny-sur-Guye



Hébergement et repas

Hébergement possible au gîte de Chevagny-sur-Guye. La nuitée : 15 €
Réservation et paiement à envoyer au moment de l'inscription.

Repas et petits-déjeuners tirés du sac. Cuisine équipée à disposition.

Contact

Pour toute question concernant la logistique liée à la formation :

Giovanna Moser
paniers.migrateurs@riseup.net – 06 31 55 91 80



Bulletin d'inscription

Formation : Techniques de vente-conseil des Plantes

Partie 1 : du 12 au 14 Janvier – Chevagny sur Guye (71)

Partie 2 : du 9 au 11 février – Chevagny sur Guye (71)

A retourner avant le 15 Février à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:
Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.

Adhésion « Sympathisant Soutien » – Je ne suis pas adhérent SIMPLES, j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque d'adhésion de 20 €**

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Coût de la formation (chèque à adresser à l'inscription) :

- Je suis éligible VIVEA : **prise en charge complète par le fond de formation** (12 places) – **Je joins un chèque de caution de 210 € (non encaissé)**
 - Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : **210 €**
 - Je suis sympathisant SIMPLES et non éligible VIVEA : **450 €**
- } (3 places maxi)

Hébergement (chèque à adresser à l'inscription) :

- Je dormirai sur place la nuit du 12 janvier **15€**
- Je dormirai sur place la nuit du 13 janvier **15€**
- Je dormirai sur place la nuit du 9 Février **15€**
- Je dormirai sur place la nuit du 10 Février **15€**

Statut actuel VIVEA	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP avec pièces originales à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :